

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault et Kevin Mackey sous la présidence du maire suppléant M. Michel Choquette.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.

2010-11-182 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2010
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 31 octobre 2010
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Acceptation de la dérogation mineure du 4493 - 4499 route 112
 - 8.1.2 Acceptation des travaux ponceau chemin Biron
 - 8.1.3 Acceptation de l'offre de service pour la politique de gestion contractuelle
 - 8.1.4 Achat d'un souffleur à neige pour la patinoire au parc Pomerleau
 - 8.1.5 Destruction des documents
 - 8.1.6 Acceptation d'un surplus au contrat de rénovation du Centre multifonctionnel
 - 8.1.7 Acceptation du budget 2011 de la Régie des incendies d'East Angus
 - 8.1.8 Acceptation du budget 2011 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
 - 8.1.9 Location d'espaces d'entreposage
 - 8.1.10 Acceptation des travaux des bandes de patinoire
 - 8.1.11 Achat de deux portes pour la remise au parc Pomerleau
 - 8.1.12 Achat de quatre chaufferettes au chalet du parc Pomerleau
 - 8.1.13 Achat d'une attache pour le chasse-neige
 - 8.1.14 Acceptation du projet de construction du développement de monsieur Rodrigue Couture
- 9. Adoption des règlements**

Modification du règlement no. 436
Modification du règlement no. 502
Modification du règlement no. 483

10. **Avis de motion à donner –**
Aucun
11. **Varia affaires nouvelles**
Aucune
12. **2ième période de questions**
13. **Levée de la séance ordinaire**
14. **Prochaine séance ordinaire :** Lundi le 6 décembre 2010 à 19H30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout au point 8.15 acceptation des travaux – aménagement au parc Pomerleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2010-11-183 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 19 H 35)

Madame Maryse Labonté: Qu'est-ce qui se passe avec les carcasses d'autos.

Monsieur Jacques Gourde: Est-ce que l'accotement au 365 chemin Galipeau sera réparé.

Monsieur Éric Mageau: Est-ce que la date de rencontre avec le MTQ est confirmée pour le 11 novembre à 14 H 00.

Monsieur Sacha Carrier: Mentionne qu'il va envoyer ses questions au MTQ avant la rencontre.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 45

6.
INFORMATION AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois d'octobre 2010.

7.1.1
2010-11-184 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **31 octobre 2010** au montant de **82,676.21 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER POUR L'ANNÉE 2009 :

Le maire suppléant dépose et fait la lecture du « Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité »

Chers concitoyens – concitoyennes,

Afin de répondre aux exigences de la *Loi (art.955 du Code municipal)* et surtout dans un désir de transparence, il me fait plaisir, en tant que maire suppléant de votre municipalité et au nom des membres de votre Conseil municipal, de vous informer sur la situation financière de notre municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2009 :

| | <u>Réalisations</u> | <u>Budget Officiel</u> |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| RECETTES: | 2, 642, 360 \$ | 2, 385, 686 \$ |
| DÉPENSES : | 2, 611, 138 \$ | 2, 064, 454 \$ |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | 31, 222 \$ | 321, 232 \$ |

CONCILIATION À DES FINS FISCALES ET AFFECTATIONS :

MOINS :

| | | |
|--|--------------|-------------|
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 158, 455 \$ | 321, 232 \$ |
| REMBOURSEMENT DE LA DETTE | 56, 504 \$ | 0 \$ |
| AMORTISSEMENT ET AUTRES : | -284, 436 \$ | 0 \$ |
| FONDS RÉSERVÉS : | 55, 860 \$ | 0 \$ |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES : | 44, 839 \$ | 0 \$ |

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2009, la firme de comptables agréés "**Samson, Bélair/Deloitte & Touche**" de Sherbrooke a vérifié la situation financière du fonds d'administration, du fonds des règlements d'emprunt, l'état de l'actif à long terme, la dette à long terme ainsi que les recettes et dépenses et du surplus de l'exercice clos à cette date. À leur avis les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité.

DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2010 EN COURS :

Selon l'estimation des résultats, nous prévoyons pour l'année en cours un léger surplus suite aux revenus supplémentaires des nouvelles résidences et des rénovations résidentielles :

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL :

La rémunération du maire est de 11,663 \$ et l'allocation de dépenses est de 5,830 \$.

La rémunération d'un(e) conseiller(ère) est de 3,886 \$ et l'allocation de dépenses est de 1,943 \$.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000 \$ CONCLUS DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 2009 JUSQU'À AUJOURD'HUI :

| | |
|---|------------|
| • Construction DJL Inc. | 532,849 \$ |
| • Les Consultants S.M. Inc. | 49,879 \$ |
| • Desjardins Sécurité Financière – assurance groupe | 27,388 \$ |
| • Excavation Ménard Inc. – creusage de fossé, ponceaux etc. | 33,992 \$ |
| • Excavation Steve Leblanc Inc. | 96,794 \$ |
| • Hydro Sherbrooke | 64,465 \$ |
| • MRC du Haut St-François | 200,691 \$ |
| • Ministre des Finances | 225,874 \$ |
| • Ministre du revenu du Québec | 85,522 \$ |
| • R.P.Verpaelst Inc. | 147,892 \$ |
| • Receveur général du Canada | 37,216 \$ |
| • Régie intermunicipale d'incendie | 130,217 \$ |
| • Valoris | 25,557 \$ |
| • Samson Bélair Deloitte & Touche – vérificateurs | 25,735 \$ |
| • Régie sanitaire des Hameaux – transport et cueillette des ordures | 118,627 \$ |

ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2011 :

Le Conseil et moi-même maintiendrons nos objectifs communs, être à l'écoute des besoins de la population, planifier le développement municipal de façon rationnelle structurée et en respectant les moyens des citoyens.

Le rôle d'évaluation 2011 de la municipalité qui est à sa troisième année du rôle triennal a été déposé pour l'année 2009-2010-2011 le 21 septembre 2010. La valeur imposable du rôle d'évaluation passe de 180 577 400 \$ à 185 781 600 \$ soit une augmentation de 5 204 200 \$ ou 2.88%. L'augmentation est due principalement aux nouvelles constructions et aux permis de rénovation.

Comme priorité, c'est de finaliser les travaux de mise à niveau nécessaire à l'usine des biodisques et le poste de pompage Blouin pour le traitement des eaux usées.

Deuxièmement, terminer la phase II des travaux de rénovation au Centre multifonctionnel celle-ci permettra une mise à niveau substantielle de nos installations.

Finalement, pour la deuxième année de notre mandat, la confection d'un plan quinquennal pour la réfection de nos routes, dont une partie des réfections sera prévue pour l'année 2011.

Faire le suivi auprès du Ministère des Transports pour la sécurité routière de la route 112 et élaborer un plan d'urbanisation pour les développements résidentiels et les différents scénarios concernant les besoins et la capacité de nos réseaux d'eaux usées.

La formation du personnel et la mise en place de la politique du plan Santé / Sécurité au travail est aussi une priorité pour l'année 2011.

Revoir durant l'année le principe et la méthode des cueillettes des matières résiduelles (vidanges, recyclables et compostables).

Toutes ces orientations seront à discuter avec le nouveau maire en poste au début de l'année.

CONCLUSION :

En terminant, soyez assurés que les membres du conseil municipal, soit mesdames Diane Talbot, Michèle Thériault, messieurs André Tousignant, Stanley Boucher, Kevin Mackey, et moi-même à titre de conseiller travaillerons au mieux être de notre municipalité et de vous tous.

Michel Choquette
Maire-suppléant

7.2

RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur le maire suppléant Michel Choquette :

- Un retour sur la dernière séance et sur le vandalisme fait aux biens de la municipalité.

Madame Diane Talbot :

- Comité du Transport du Bonheur, en novembre sera l'adoption de leur budget 2011;
- Une soirée casino est organisée par la Chambre de commerce le 20 novembre 2010.

Monsieur André Tousignant :

- Dans les prochains mois on devra mettre à jour notre plan des mesures d'urgence.
- Concernant les vols aux maisons, il y a eu une arrestation par la S.Q.
- Aimerais, en janvier, remettre en place le comité de surveillance de quartier.
- Le budget 2011 à la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus a été adopté en octobre.

Monsieur Stanley Boucher :

- Concernant le choix du nom pour la Route 112, le formulaire est disponible à l'hôtel de ville et le Comité de la route 112 fera son choix et une recommandation au Conseil;
- Une liste des bénévoles de la municipalité est montée et déposée à la municipalité;
- À l'O.M.H. il y a eu élections, M. Jean-Yves Pilot est le nouveau président du C.A. et M. Stanley Boucher le vice-président;
- Une visite a été organisée au L.E.T. de la MRC à Bury.

Madame Michèle Thériault :

- Dans le prochain Journal communautaire il y aura un article pour venir en aide aux gens dans le besoin;
- Les travaux au Centre multifonctionnel sont débutés;
- Les travaux publics ont été du creusement de fossés et du drainage dans le domaine québécois, chemin Sand-Hill et chemin Paul;
- Demande s'il y a des gens sur le territoire d'Ascot Corner intéressés à offrir à la municipalité le même service que la S.P.A. pour le contrôle des petits animaux.

Monsieur Kevin Mackey :

- Une prochaine rencontre est prévue le 4 novembre à la Corporation des loisirs pour débiter l'organisation du Carnaval;
- Demande s'il y a des gens intéressés à participer à l'Opération Nez Rouge qui débutera bientôt;
- Informe les gens qu'il y a une aide financière qui existe pour venir en aide aux jeunes qui aimeraient faire du sport et qui n'ont pas les moyens financiers.

8.1.1
2010-11-185 **ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 4493 - 4499
ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2010, il y a eu un avis public concernant la demande de dérogation mineure pour 4493 - 4499 route 112;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour régulariser une situation qui existe depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée afin de régulariser l'empiètement de 6.71 mètres dans la marge avant d'une résidence multifamiliale avec commerce situé au 4493 - 4499 route 112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2010-11-186 **ACCEPTATION DES TRAVAUX DU PONCEAU SUR CHEMIN BIRON :**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés, qu'ils ont été vérifiés, qu'un contrôle de l'ovalisation a été fait et que tous ces points sont acceptés par la firme d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** les décomptes progressifs no.1. et no.2 soient payés à l'entreprise D.JL Inc. pour un montant de 114,930.05 \$ et qu'une retenue de 5,070.94 \$ plus taxes équivalant à 5% du contrat soit gardée pour un an tel que spécifié dans le cahier de charge et avant l'acceptation finale un autre contrôle de l'ovalisation sera effectué.

Poste budgétaire : 03-310-00-026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2010-11-187 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'UNE POLITIQUE DE
GESTION CONTRACTUELLE :**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a adopté les lois 76 et 102 qui comportent des nouvelles règles relatives à l'attribution des contrats;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres de services :
Monty Coulombe 475.00 \$ plus taxes
Martel, Brassard, Doyon 1,200.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le mandat soit donné à la firme Monty Coulombe s.e.n.c. pour rédiger la politique de gestion contractuelle pour la somme de 475.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2010-11-188 **ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR LA PATINOIRE AU PARC POMERLEAU :**

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer le souffleur à neige pour la patinoire au Parc Pomerleau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux fournisseurs :

| | |
|---|-----------------------|
| Germain Tanguay - un souffleur de 30 pouces | 1650.00 \$ plus taxes |
| Claude Carrier - un souffleur de 33 pouces | 1805.95 \$ plus taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil municipale accepte d'acheter de l'entreprise Claude Carrier un souffleur à neige de marque Columbia 12.5 HP modèle no.12533 GC au prix de 1874.95 \$ plus taxes incluant la cabine.

Poste budgétaire : Fonds de roulement - remboursement sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2010-11-189 **DESTRUCTION DES DOCUMENTS :**

CONSIDÉRANT QU' à chaque année nous donnons le mandat à la firme HB archivistes afin de faire la vérification des archives de la municipalité et de préparer la liste des documents à détruire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE**, la liste des documents à détruire soit déposée au Conseil, qu'elle soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires et à prendre les dispositions pour la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2010-11-190 **ACCEPTATION D'UN SURPLUS AU CONTRAT DE RÉNOVATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat avec l'entreprise Construction Stéphane Fréchette Inc. pour la rénovation du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts approuvés à la résolution numéro 2010-09-162 sont de 298,635 \$ avant taxes pour la phase I;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la phase II des coûts additionnels de 53,252.16 \$ avant taxes sont prévus et qu'ils seront complétés au début de l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE**, les contrats pour les deux phases soient acceptés et **QUE** le directeur général soit autorisé à signer les contrats nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2010-11-191 ACCEPTATION DU BUDGET 2011 DE LA RÉGIE DES INCENDIES D’EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies d’East Angus a adopté son budget pour l’année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la répartition du budget se fait selon la population, la quote-part de la municipalité est donc de 38.01% d’un budget total de 351,124.78 \$ ce qui donne 134,115.14 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** la Municipalité d’Ascot Corner accepte le budget 2011 de la Régie des incendies d’East Angus pour un montant total de 351,124.78 \$ et une quote-part pour la municipalité de 134,115.14 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2010-11-192 ACCEPTATION DU BUDGET 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a adopté son budget pour l’année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a adopté un budget avec un montant total de revenus et de dépenses de 1 410 435 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE,** la Municipalité d’Ascot Corner accepte le budget 2011 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour un montant total de 1 410 435 \$ et une quote-part pour la municipalité de 141 013 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2010-11-193 LOCATION D’ESPACES D’ENTREPOSAGE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d’espaces pour entreposer nos équipements d’une saison à l’autre;

CONSIDÉRANT QUE l’espace loué actuellement chez monsieur André Lavallière n’est plus adéquat;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Le Poulet du Pont Couvert Inc. a deux espaces de location et qui seraient suffisants pour nos équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE,** la Municipalité d’Ascot Corner accepte de louer deux espaces situés au 6150 route 112 pour 160.00 \$ / mois pour les deux espaces à partir du 1^{er} novembre 2010.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le bail de location avec le représentant de l’entreprise Le Poulet du Pont Couvert Inc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2010-11-194 ACCEPTATION DES TRAVAUX DES BANDES DE PATINOIRE :

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des bandes de patinoire au parc Pomerleau sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correspondent aux plans et devis tel que demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE,** la Municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de construction des bandes de patinoire au parc Pomerleau et que le directeur général soit autorisé à payer la facture à Construction Stéphane Fréchette inc. au montant de 29,588.55 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 03-310-00-023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2010-11-195 ACHAT DE DEUX PORTES POUR LA REMISE AU PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer les deux portes de la remise au Parc Pomerleau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux soumissions de deux fournisseurs :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Portes Mackie | 2100.00 \$ plus taxes |
| Portes de garage Provost | 1780.00 \$ plus taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE,** les deux portes soient achetées chez Portes de garage Provost au prix de 1780.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement –remboursement sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2010-11-196 ACHAT DE QUATRE CHAUFFERETTES AU CHALET DU PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer les quatre chaufferettes au chalet du parc Pomerleau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les prix de l'entreprise Victor Poulin Inc. pour 4,810.00 \$ plus taxes installation comprise;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE,** les quatre chaufferettes soient achetées au prix de 4,810.00 \$ plus taxes avec l'entreprise de Victor Poulin inc.

Poste budgétaire : Fonds de roulement –remboursement sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2010-11-197 ACHAT D'UNE ATTACHE POUR LE CHASSE-NEIGE :

CONSIDÉRANT QUE nous devons acheter une attache pour le chasse-neige pour que celle-ci soit utilisée par le camion et aussi par la pépîne;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé un prix chez Côté et Fils Inc. de Westbury;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE**, l'attache pour le chasse-neige soit achetée chez Côté et Fils Inc. au prix de 1940.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement –remboursement sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2010-11-198 ACCEPTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR RODRIGUE COUTURE :

CONSIDÉRANT QUE le plan du projet de développement de monsieur Rodrigue Couture a été déposé au mois d'octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement correspond aux discussions entre monsieur Couture et la Direction de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE**, la Municipalité accepte le projet de lotissement de monsieur Rodrigue Couture tel que déposé en octobre 2010 et ce pour la phase 1 (3 lots – 4 logements) et que les réseaux de l'eau potable et des eaux usées soient faits jusqu'à la limite du terrain de la phase 1 avec la condition que le ministère de l'Environnement donne son accord pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc pour la rue future.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2010-11-199 ACCEPTATION DES TRAVAUX – AMÉNAGEMENT AU PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement au parc Pomerleau sont terminés et que la visite de chantier a eu lieu le 29 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme Poly-Tech recommande l'acceptation provisoire des travaux complétés et recommande le paiement du décompte no.2 au montant de 40 782.04 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, la Municipalité accepte provisoirement les travaux complétés et verse le montant de 40 782.04 \$ du décompte no. 2 selon les recommandations de Poly-Tech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2010-11-200 ^{9.1} **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 536
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436:**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier certains articles de notre règlement de zonage no. 436

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de séance précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil adopte le règlement numéro 536 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no. 436, article 2.5 paragraphe 11. Bâtiment complémentaire est modifié en ajoutant:

- a) Bâtiment subordonné. ...à des fins d'habitation **sauf pour les bâtiments du sous-groupe hébergement article 4.6.3.**Un bâtiment

ARTICLE 3

Le règlement de zonage no.436, article 2.5 ajouté le paragraphe 99. **Résidence intergénérationnelle;**

- a) Unifamiliale isolée configurée ou reconfigurée pour recevoir plusieurs ménages sans altérer l'apparence extérieure. Elle possède une seule adresse civique, une seule entrée électrique, d'eaux et d'égouts. Une même entrée principale donnant accès à la totalité de l'habitation à tous les occupants de cette résidence.

ARTICLE 4

Le règlement de zonage no. 436, article 4.1 ajouté **Résidence intergénérationnelle;**

ARTICLE 5

Le règlement de zonage no. 436, article 4.1.1 modifié;

- a) Bâtiment isolé...Un logement situé au sous-sol **ou une résidence intergénérationnelle est permis**

ARTICLE 6

Le règlement de zonage no. 436, article 13.1 ajouté;

- a) au 7^{ième} paragraphe ajouter la notion **Vente de garage** les affiches sur papier.....à l'occasion d'un carnaval, d'une exposition, **d'une vente de garage** d'une manifestation

ARTICLE 7

Le règlement de zonage no. 436, article 13.14.1 enlevé l'article **Aménagement paysager.**

ARTICLE 8

Le règlement de zonage no. 436, article 13.14.2 enlevé la ligne e) et modifier le tableau de synthèse;

- e) Avoir une hauteur maximale de 3.66 mètres du niveau moyen du sol environnant.

Modifier le tableau synthèse

Tableau synthèse (enseignes)

| Normes pour les enseignes dans les marges avant, les marges latérales et sur les terrains vacants | | | |
|---|----------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Nombre de commerces et industries | Nombre maximum | Hauteur maximale (mètres) | Superficie maximale (mètres carrés) |
| 1 à 4 | 1 | 3 | 3 |
| Plus de 4 et pour les stations service | 1* | 6 | 6 |
| Terrains vacants | 1 | 3 | 3 |

* Les enseignes sur les pompes d'une station service sont exclues du nombre maximum.

Modifications

Tableau synthèse (enseignes)

| Normes pour les enseignes dans les marges avant, les marges latérales et sur les terrains vacants | | | |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Superficie du bâtiment principal | Nombre Maximum Par terrain | Hauteur maximale (mètres) | Superficie Maximale (Mètres carrés) |
| Moins de 270 Mètres carrés | 1* | 3 | 3 |
| Plus de 270 Mètres carrés | 2* | 6 | 6 |
| Terrains vacants | 1 | 3 | 3 |

*Les enseignes sur les pompes d'une station service sont exclues du nombre maximum

ARTICLE 9

Le règlement de zonage no.436, article 13.14.3 enlevé le premier paragraphe

13.14.3 Conformité au règlement de zonage

~~Un délai de trois ans est accordé aux propriétaires pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article 13.14.1 du présent règlement.~~

Lors de modifications ou de réparations d'une affiche, enseigne ou panneau, le propriétaire devra se conformer au présent règlement.

ARTICLE 10

Le plan de zonage : Modifier la zone M-12 et RE-33
Zone créée RE-37 au dépend de RE-26

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

2010-11-201 ^{9.2} **RÈGLEMENT NUMÉRO 537 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502:**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier certains articles de notre règlement no. 502

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de séance précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil adopte le règlement numéro 537 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Abroger le règlement 502

~~**ARTICLE 1 :** Au chapitre 4 — Dispositions particulières du «Règlement no. 483 concernant les normes et exigences de construction des chemins et rues», l'article suivant est ajouté :~~

~~**4.1.7 — Exigences de béton bitumineux :**~~

~~*Les nouveaux chemins et rues qui ont leur accès à une rue, chemin ou route ayant un revêtement de béton bitumineux doivent être construits avec une chaussée souple tel que décrit dans l'annexe 1.*~~

~~**ARTICLE 2 :** L'annexe 3 «Normes de construction de rond de virage» est modifiée afin de changer les dimensions et la forme du rond de virage.~~

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

MICHEL CHOQUETTE, MAIRE SUPPLÉANT

2010-11-202 ^{9.3} **RÈGLEMENT NUMÉRO 538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483:**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier certains articles de notre règlement no. 483

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de séance précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil adopte le règlement numéro 538 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Règlement no 483 - Règlement concernant les normes et exigences de construction des chemins et rues

Modifier Annexe 1

Annexe 1 No. de dessin : 1

Enlever * ~~La rue peut ne pas comporter de revêtement bitumineux~~

Ajouter * La rue doit avoir un des deux accotements recouvert de béton bitumineux

No. de dessin : 3

Ajouter * La rue doit avoir un des deux accotements recouvert de béton bitumineux

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

MICHEL CHOQUETTE, MAIRE SUPPLÉANT

^{12.}
2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21 h 05)

Madame Pierrette Hardy: Demande ce que représente la perte de la subvention des bacs de compost.

Monsieur Yvon Bilodeau:

- Mentionne que dans le journal communautaire la démission du maire M. Galarneau a été faite avec classe;
- Demande si la limite de vitesse à 70 km/h sera sur tout le territoire;
- Questionne au sujet du budget de la Régie sanitaire des Hameaux.

Monsieur Jacques Gourde:

- Demande comment l'équipe de monsieur Galarneau va-t-elle travailler avec la candidate actuelle au poste de maire;
- Questionne au sujet de l'augmentation prévue au L.E.T.
- Questionne sur le point du Comité de surveillance de quartier et le Projet Sentinelle;
- Demande des informations sur les coûts pour les postes de pompage.

Madame Nathalie Bresse: Demande le % de participation et de la population de chacune des municipalités participantes à la Régie des incendies.

Monsieur Rosaire Lessard: Demande des informations sur le règlement des entrées privées.

Monsieur Alphonse Bouffard:

- Questionne au sujet de la limite de vitesse de 70 km/h;
- Demande des informations sur le projet de la route blanche.

Madame Pierrette Hardy: Demande des éclaircissements sur la note dans le rapport du maire « les orientations seront à discuter avec le nouveau maire »

Madame Maryse Labonté:

- Questionne au sujet de l'arrestation pour les vols aux maisons;
- Questionne au sujet de l'ouverture du Centre multifonctionnel après les travaux;
- Demande des informations sur la méthode d'attribution des contrats;
- Où est rendu le dossier d'échange de terrain entre la Mine et la gravière.

FIN DE LA 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H50

13.

2010-11-203 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE**, la séance ordinaire soit levée à 21 h 50.

Résolution # 2010-11-203

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 À 19H30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

MICHEL CHOQUETTE, MAIRE SUPPLÉANT

